

**AVIS D'EXONERATION**

**EDF HYDRO MEDITERRANEE – AMENAGEMENT HYDROELECTRIQUE DE QUINSON/VINON  
COMMUNE DE ST LAURENT DU VERDON (04)**

**Considération de droits et de faits justifiant l'absence de mise en concurrence (article L2122-1-3 4°  
du CGPPP)**

Publié le	16/10/2024
Localisation	Commune de St Laurent du Verdon (04500), Parcelle cadastrée Section B, N°115
Objet de la COT	Délivrance d'une autorisation d'occupation pour un ponton flottant sur la retenue de Quinson et rattaché au camping La Farigoulette
<p style="text-align: center;">CONSIDERATIONS DE DROIT</p> <p>Absence de publicité et de mise en concurrence de la COT fondée sur l'article L. 2122-1-3 du code général de la propriété des personnes publiques : publicité et mise en concurrence impossible ou non justifiée au motif ci-contre :</p>	Les caractéristiques particulières de la dépendance, notamment géographiques, justifient au regard de l'exercice de l'activité économique projetée l'absence de procédure de mise en concurrence.
<p style="text-align: center;">CONSIDERATIONS DE FAITS</p> <p>Justification concrète de la dérogation à la procédure de publicité et de mise en concurrence au regard de la COT délivrée</p>	Seule cette occupation est possible sur le domaine public hydroélectrique en raison de l'enclave des berges qui se trouvent dans la continuité du Camping de la Farigoulette